

CRISE DE ZÈLE À L'OMAP

Le 3 juillet 2026.

Comme chacun le sait, chaque absence pour cause de maladie doit être justifiée par un certificat médical délivré par un médecin. **Le pseudo chef de l'OMAP**, qui **cultive depuis des années les accrochages avec les personnels**, a décidé d'aller plus loin dans **l'ingérence** de la vie privée des agents.

Dernièrement, il a exigé d'un collègue (qui s'était fait remplacer avec l'accord de son planificateur dans une équipe autonome) une preuve que sa voiture était réellement en panne.

Nous pourrions faire une **encyclopédie illustrée intitulée « mépris »** au regard des exemples qui s'offrent à nous le plus mémorable étant son « **Je ne suis pas là pour m'occuper de la garde des gamins et des chiens.** » lorsqu'une collègue en difficulté pour garder ses enfants a fait appel à lui.

Bref, revenons à l'essentiel ! **La réalité est que ce controversé personnage ne fait que prendre la place que les Directions successives lui laissent.**

Quand on gère un établissement à mi-temps, qu'on se **bunkerise** dans son bureau de direction tout en **déléguant à des fantômes**, il ne faut pas s'étonner que les mérules prolifèrent et fragilisent le fonctionnement des services.

Alors, madame la directrice, nous connaissons votre attachement pour celui que vous appelez affectueusement **Titi**, qui nous rappelle ce petit canari jaune qui, à la différence de votre Titi, était lui **populaire**.

Mais la vie à Varennes n'est pas un cartoon pour les agents ! À de nombreuses reprises, nous vous avons alerté sur les agissements de **protégé** qui ne cesse de s'en prendre aux personnels au nom d'une prétendue autorité qu'il n'a pas.

Sachez que désormais, nous ne laisserons plus rien passer de la part de cet individu qui ose porter un uniforme comme on porte une panoplie.

Nous demandons à l'ensemble du personnel de faire remonter au bureau local **UFAP UNSa Justice** tout problème avec **ce fin gourmet qui a la chance de pouvoir sélectionner ses missions à la carte** contrairement à nos camarades qui eux, passent les grilles de la détention.

Pour terminer, chers collègues, si l'on vous demande de justifier une réparation (voiture, électroménager, plomberie...) ou même un décès, n'hésitez pas à nous apporter les pièces défectueuses, l'urne mortuaire ou un peu de cendre. **Nous nous ferons un devoir de les remettre à l'intéressé qui justifie toujours ses agissements sous couvert de la Direction !**

Pour le bureau local **UFAP UNSa Justice** de Varennes-le-Grand